



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2013

L'an deux mille treize, le onze juillet à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 5 juillet 2013, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Madame Janine VIRICEL, Maire.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Guy RAGEY, Claude GOY, Jean-Marc BRUYAS, Patrick CHILLET, Karine BARRON, Jean-Pierre AVENIER, Christiane FONT, Jérôme GUBIEN, Régis GUINAND, Jeannine PHILIS, Anne-Marie POIROT, Fabrice BOUCHUT

Absents : Josette FAYOLLE, Pascal CHILLET

Excusés : Josette FAYOLLE, Pascal CHILLET

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Karine BARRON

1. **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal en date du jeudi 13 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. **Délibérations**

⇒ ***N° 2013-027 : Contrat pluriannuel – Demande de paiement de la subvention Action 4 – construction de l'atelier technique***

Madame le Maire expose que les travaux de l'atelier technique étant terminés, il convient de demander le paiement des subventions afférentes à l'opération.

Le montant total HT des travaux s'élève à 353 281.08 €.

La subvention attendue du conseil général, par le biais du contrat pluriannuel 2010-2015, est de 75 904 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à demander le paiement de la subvention attachée à l'action 4 – construction d'un atelier technique, du contrat pluriannuel 2010-2015.

Adopté à l'unanimité.

La commune attend également le paiement de la Dotation Globale d'Équipement sur cette opération, s'élevant à 195 000 €. Enfin, la production de l'énergie photovoltaïque est une autre source de revenus.

⇒ ***N° 2013-028 : Création d'un poste d'agent technique polyvalent***

Madame le Maire expose que suite au départ à la retraite de Robert DAMIEN, il convient de créer un poste d'agent technique polyvalent à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Les missions afférentes à cet emploi sont les suivantes :

- Travaux liés à l'entretien de la voirie et des espaces verts : tonte, désherbage, entretien, arrosage, élagage, enrobé, balayage ...
- Travaux liés à la maintenance des bâtiments communaux
- Travaux de salage et de déneigement

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière des adjoints techniques territoriaux aux grades d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, ou d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Le traitement afférent à cet emploi sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

L'emploi est créé à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2013.

En cas d'impossibilité de pourvoir immédiatement le poste par un fonctionnaire, la commune pourra procéder au recrutement temporaire d'un contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 2 janvier 1984.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De procéder à la création de cet emploi d'adjoint technique, à temps complet, à partir du 1^{er} septembre 2013
- De modifier le tableau des effectifs
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'origine, le départ de Robert Damien était l'occasion pour la commune de recruter un responsable des services techniques, dont les missions auraient été de prendre en charge la partie technique des dossiers, et de manager le service technique. La personne ayant été recrutée sur ce poste s'est désistée.

Actuellement, par le biais du GELF, le poste de Robert Damien est pourvu par un remplaçant, qui donne toute satisfaction. Par ailleurs, les deux employés titulaires prennent également plus de responsabilités. Mme le Maire s'oriente donc vers le recrutement d'un adjoint technique, sans avoir de responsable désigné pour l'équipe, chacun prenant ses responsabilités.

Adopté comme suit :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

3. Questions diverses

- **Construction de l'école** : le 28 juin, Mme le Maire, Guy RAGEY et Patrick CHILLET ont de nouveau rencontré l'équipe de maîtrise d'œuvre sur le projet d'école. L'accent a de nouveau été mis sur la qualité des matériaux à utiliser pour le bâtiment.
Afin de tenir le budget initial prévu, plusieurs options seront proposées dans le marché. Ces options seront retenues si les prix permettent de garder le cap budgétaire.
La micro-crèche ne sera pas faite ; la chaufferie collective est l'orientation retenue. La commune attend une étude de faisabilité du SYDER (en charge de la compétence chauffage) pour connaître les chaudières à installer, le réseau à construire et les coûts de revient.
Le conseil municipal souhaite être informé de la teneur de cette étude avant toute prise de décision.
Concernant les finances du projet, des subventions ont été demandées, à hauteur d'environ 600 000 €. Il reste donc 900 000 € en autofinancement. Une ligne de trésorerie sera peut être à ouvrir en cours d'année afin d'honorer les factures dans l'attente du paiement des subventions.
Mme la directrice de l'école souhaite que le groupe de travail qui suivait le projet à l'origine soit de nouveau réuni et informé des avancées du projet.
- **Conventions d'utilisation des locaux communaux avec les associations** : lors du conseil du mois de mai, une convention type d'utilisation des locaux communaux par des associations avait été présentée. Chaque convention doit être particularisée : prise en charge des fluides, paiement des salles, ...
- **Rapports annuels** :
Mme le Maire présente les rapports annuels suivants : tri et collecte des déchets par le SIMOLY, qualité de l'eau potable par le SIEMLY, assainissement par la CCHL, SPANC par le SIMA COISE. Les rapports sont disponibles en mairie, aux heures d'ouverture au public.
- **Ecoles** :
L'école privée Saint François demande le paiement d'une facture pour des manuels scolaires, en sus de la subvention des fournitures scolaires. Le conseil municipal donne son accord.
La directrice de l'école publique nous fait part de plusieurs demandes, faisant suite au conseil d'école de juin :
 - Remplacement des 3 téléphones de l'école, qui fonctionnent mal.
 - Remplacement de la photocopieuse, qui tombe régulièrement en panne et dont les pièces ne seront plus fabriquées dès juillet.⇒ Pour ces deux points, des devis vont être demandés.

- Le conseil d'école attire fortement l'attention du conseil municipal sur la réforme des rythmes scolaires, qui sera effective dès la rentrée de septembre 2014. Il préconise la constitution d'un groupe de travail s'intéressant à la question sur le territoire communal.

Anne-marie POIROT précise que le centre social de Saint-Symphorien-sur-Coise se propose d'accompagner les communes qui le souhaitent dans cette démarche, et notamment de recruter les intervenants, d'établir leurs contrats et fiches de paie, ...

Il est décidé que la commission école, les 2 directrices des 2 écoles de la commune, et les parents d'élèves se réuniront le lundi 2 septembre 2013 à 20h30 en mairie, afin de discuter de cette échéance.

- La matinée ambrosioise aura lieu le 27 juillet.
- L'office de tourisme organise en 2014 une exposition relative à l'histoire des villages des Monts du Lyonnais. Elle se tiendra du 31 mai au 29 juin.

Fin de la séance 23H45